



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### L'AN DEUX-MILLE-VINGT-CINQ, LE 16 DECEMBRE

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Dates de convocation du Conseil Municipal : 09/12/2025

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 21 - Présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 19 - Votes pour : 19 - Votes contre : 0 - Abstention : 0 - Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents : Monsieur Camille BOUGE, Maire

S. ALLEG - G. BARRA - J. HENSELER - A. MAGNIN MELOT - B. MONTAGNE - A. RASKIN, Adjoints

J.M. BAGNIS - E. BISQUE LAVORGNA - N. DEDULLE LELLUIN - J.L. GIRAUD - C. MENARD - E. MENUT - N. PIGAGLIO - J. RAYNAUD - M. RAYNAUD, Conseillers Municipaux

Absents : A. CARRU MARTEL (pouvoir à E. BISQUE LAVORGNA), J. DUBOIS (pouvoir à C. BOUGE), S. LAINE (pouvoir à S. LAINE), M. MARTEAU, R. MARTEL TRIGANCE.

### CONVENTION D'ADHESION DE LA MAIRIE DE TOURRETTES AU SERVICE D'AIDE A LA BONNE GESTION DES ARCHIVES PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION DU VAR

Monsieur le Maire expose que conformément aux articles L.212-6 à L.212-10-1 du Code du Patrimoine, les collectivités territoriales et leurs établissements publics ont l'obligation de conserver et de mettre en valeur leurs archives publiques.

La gestion de ces archives se fait sous le contrôle scientifique et technique de l'Etat et dans le respect de la législation en vigueur en matière d'archives.

Eu égard à la complexité et la technicité de cette mission, l'article L.452-40 du Code général de la fonction publique offre la possibilité aux collectivités territoriales et aux établissements publics locaux affiliés ou non affiliés de recourir au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Var pour l'accomplissement de cette mission.

Dans ce cadre, le Centre de gestion a créé par délibération n°2007-39 en date du 26 novembre 2007, un nouveau service d'aide à la bonne gestion des archives.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

### DECIDE

- DE RECOURIR aux services d'accompagnement à la gestion des archives du Centre de Gestion du Var,
- D'AUTORISER monsieur le Maire à signer la convention afférente à ces prestations, jointe à la présente délibération,
- D'INSCRIRE au budget les crédits nécessaires au budget,
- D'AUTORISER monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.


  
 La secrétaire de séance  
 Sylvie ALLEG

Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.  
 Le Maire,  
 Camille BOUGE



a présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)